



DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 6 mars 2020

Délibération n°02-2020 : Adoption du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2019

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L 712-3 ;

Vu les statuts de l'Université et notamment les articles 5 et suivants ;

Vu le règlement intérieur de l'Université et notamment l'article 1.3.5 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Approuve le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 13 décembre 2019.

Membres en exercice : 30 Membres présents : 18 Membres représentés : 7
--

Suffrages exprimés : 23 - Pour : 23 - Contre : 0 Abstentions : 2

Visa du Président

Jean Peeters

<u>Documents en annexe</u> : Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration de l'UBS du 13 décembre 2019.
